



Ensemble, **GÉRON LE POLYSTYRÈNE**

**GUIDE SUR LA GESTION
RESPONSABLE DU
POLYSTYRÈNE EXPANSÉ
(STYROMOUSSE)**

*Prenez part
au mouvement!*



MRC DU

**VAL-
SAINT-
FRANÇOIS**

De culture innovante

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE DU PROJET	3
QU'EST-CE QUE LE POLYSTYRÈNE EXPANSÉ ET OÙ LE RETROUVE-T-ON ?	4
POURQUOI SUBSTITUER LE POLYSTYRÈNE EXPANSÉ SUR LE TERRITOIRE ?	5
OÙ VA LE POLYSTYRÈNE APRÈS AVOIR ÉTÉ RÉCUPÉRÉ DANS LES BACS ?	7
ALTERNATIVES À L'UTILISATION DU STYROMOUSSE ALIMENTAIRE DANS LES INSTITUTIONS	7
1. D'ABORD, EN AVONS-NOUS RÉELLEMENT BESOIN ?	8
2. ALTERNATIVES RELIÉES AU RÉEMPLOI	8
3. ALTERNATIVES RELIÉES AU RECYCLAGE	9
4. ALTERNATIVES RELIÉES AU COMPOST	10

MISE EN CONTEXTE DU PROJET

L'année 2019 aura été significative pour l'avancement des mesures de protection de l'environnement dans la MRC du Val-Saint-François par la récupération du verre et le bannissement des sacs d'emplettes en plastique à usage unique.

En 2020, cette lancée se poursuit avec un nouveau projet de récupération à l'échelle de la MRC. Pour ce faire, l'ensemble des villes et municipalités de la MRC du Val-Saint-François se sont engagées à opérer une gestion responsable du polystyrène expansé (styromousse) sur le territoire. Malgré la possibilité de recycler cette matière, elle n'est présentement pas acceptée dans le bac de recyclage, car le polystyrène n'est pas trié au centre de tri et se retrouve directement au site d'enfouissement.

Ce projet novateur prévoit une démarche sur 3 ans, ciblant d'abord en 2021 l'engagement des municipi-

palités à retirer les contenants alimentaires en styromousse de leurs installations et de créer des points de dépôt volontaires pour favoriser sa récupération. Présentement, seulement deux points de récupération sont disponibles dans la MRC, soit à l'écocentre régional situé au Canton de Melbourne ou au garage municipal de la municipalité de Stoke.

Les années 2022 et 2023 viseront l'accompagnement des commerces et institutions pour le remplacement des contenants alimentaires en styromousse par des alternatives plus écologiques, ainsi que la sensibilisation du grand public à l'importance de récupérer la matière.

Ce guide a pour but d'accompagner les institutions dans la démarche de remplacement des contenants alimentaires en styromousse par des alternatives écologiques et responsables.

**L'objectif
est donc de réduire
l'utilisation des contenants
alimentaires à usage unique
faits à partir de styromousse
et de favoriser sa récupération
et son recyclage sur le territoire.**

QU'EST-CE QUE LE POLYSTYRÈNE EXPANSÉ ET OÙ LE RETROUVE-T-ON ?

Le polystyrène expansé, ou communément appelé « styromousse » au Québec, est un type de plastique qui est composé à 98 % d'air, pour seulement 2 % de matière plastique. Cette matière est couramment utilisée dans l'industrie alimentaire en tant qu'emballage et peut prendre plusieurs formes : plats à emporter, gobelets pour boissons chaudes ou encore barquettes pour la vente de viande. On retrouve aussi cette matière dans les emballages de produits et comme matériaux isolants pour les bâtiments. Normalement, cette matière est recyclable à 100 %, mais faute de débouché d'utilisation après sa consommation et des difficultés au niveau du transport, elle se retrouve la plupart du temps dans le bac de poubelle.

Il est possible de distinguer le polystyrène à partir du numéro d'identification 6 qui se trouve à l'intérieur du signe de recyclage (cercle de Möbius). Parfois, le numéro n'est pas identifié et est remplacé par les lettres « PS » signifiant polystyrène ou encore les lettres « PSE » signifiant polystyrène expansé.

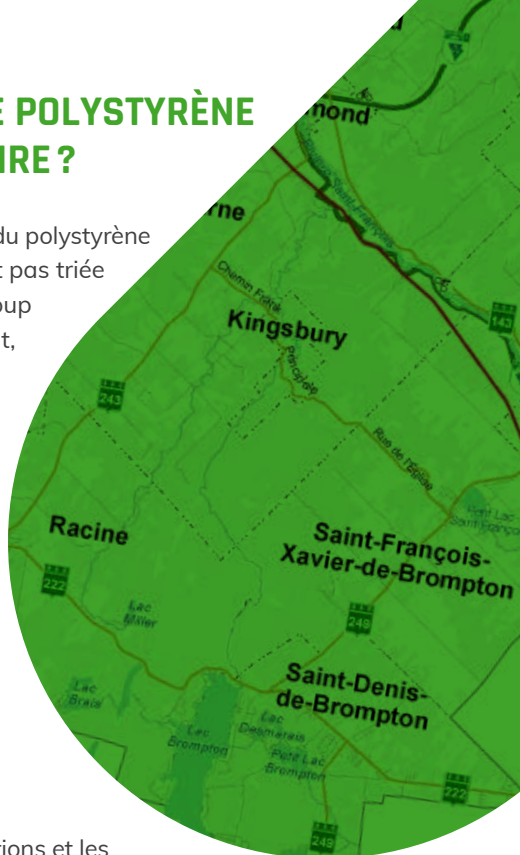


POURQUOI SUBSTITUER LE POLYSTYRÈNE EXPANSÉ SUR LE TERRITOIRE ?

Même si un débouché pour le recyclage du polystyrène expansé est existant, cette matière n'est pas triée dans le centre de tri et demande beaucoup d'espace pour être entreposée. De ce fait, dans la majorité des régions du Québec on demande à la population de jeter cette matière dans le bac à déchets. Cette mesure engendre des coûts élevés puisque les coûts d'enfouissement s'élèvent à environ 130 \$ la tonne de déchets. Dans un tel cas, l'option de remettre en question l'utilisation d'un tel produit devient donc intéressante puisqu'elle permet de mettre fin à la problématique de sa gestion en fin de vie et d'effectuer des économies intéressantes.

Ce projet s'intègre aussi avec les orientations et les objectifs du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral face à la gestion des matières résiduelles. D'abord, la nouvelle Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) vise la réduction des plastiques et des produits à usage unique. Plus précisément, elle a pour objectif de réduire de 25 % la quantité de ces derniers, jusqu'à les éliminer d'ici 2024. De son côté, le gouvernement fédéral a élaboré un plan d'action pour atteindre l'objectif de zéro déchet de plastique d'ici 2030. La substitution du polystyrène dans la MRC se voit donc garantir la mise en œuvre des politiques gouvernementales en proposant une action concrète sur le territoire.

Malgré la création d'un cadre réglementaire pour le polystyrène expansé sur le territoire de la MRC, l'existence de cette matière subsistera par le biais de certaines exceptions à la réglementation. Par exemple, les produits de plastique numéro 6 expansé qui servent d'antichoc dans les emballages d'objets fragiles, et qui proviennent pour la majorité de l'extérieur des limites de la MRC, ne pourront pas être régis. C'est dans ces circonstances que le projet pour faciliter la collecte du polystyrène expansé se voit pertinent et nécessaire.





SAVIEZ-VOUS QUE ?¹

En 2015, **seulement 3 centres de tri** au Québec acceptaient le polystyrène expansé dans la collecte sélective.

Entre 2012 et 2013, **plus de 13 000 tonnes** de polystyrène expansé relié à un produit alimentaire ou de protection se sont retrouvées dans la collecte de déchets.

Entre 2012 et 2016, le taux de récupération du polystyrène expansé relié à un produit alimentaire était de seulement **10 %** et de **34 %** pour celui relié à l'emballage de produits.

¹ Source de l'info : Fiche informative pertinente <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/fiche-polystyrene.pdf>

OÙ VA LE POLYSTYRÈNE APRÈS AVOIR ÉTÉ RÉCUPÉRÉ DANS LES BACS ?

L'entreprise Soprema, située à Sherbrooke, s'est engagée en collaboration avec la MRC du Val-Saint-François à recycler le polystyrène expansé qui aura été collecté sur

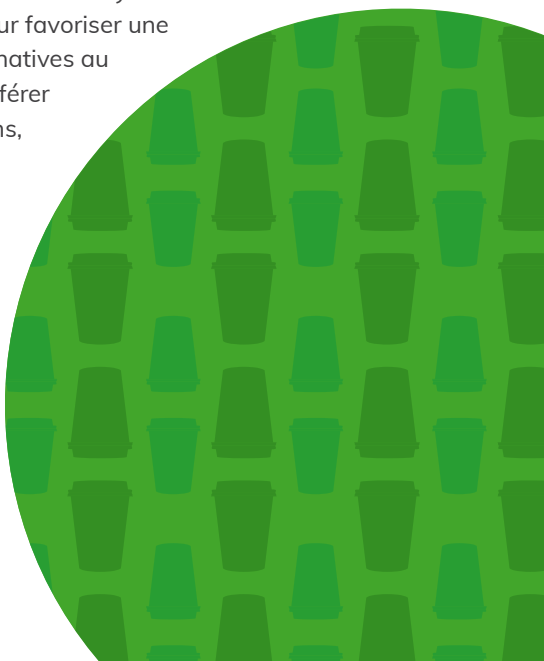


son territoire. À l'aide des efforts de récupération des citoyens de la MRC, l'entreprise pourra créer des panneaux d'isolation directement à partir de la matière qui aura été transportée à son usine. Toutefois, pour assurer le bon fonctionnement du processus de fabrication des produits finaux, le polystyrène déposé dans les bacs doit respecter certains critères de qualité :

- Les étiquettes et rubans adhésifs doivent être décollés;
- Les tampons absorbants et les couvercles doivent être retirés;
- La matière doit être propre et sans odeur.

ALTERNATIVES À L'UTILISATION DU STYROMOUSSE ALIMENTAIRE DANS LES INSTITUTIONS

Il existe plusieurs alternatives à l'utilisation du styromousse dans le domaine de l'alimentation. Pour favoriser une gestion optimale des différentes alternatives au styromousse, il est primordial de se référer à un modèle de priorisation des actions, tel que la classification selon les 3RV (Réduction, Réemplois, Recyclage, Valorisation). Cette priorisation établit une suite logique d'action possible qui favorise une saine gestion des matières résiduelles. Dans le cas des alternatives à l'utilisation du styromousse dans l'alimentation, la meilleure solution dépendra avant tout du contexte qui entoure son utilisation.



1 D'ABORD, EN AVONS-NOUS RÉELLEMENT BESOIN ?

Lorsque cela est possible, il est préférable d'éviter la consommation de produits à usage unique. Pour y arriver, cuisiner et apporter un lunch de la maison durant ses sorties ou au travail constitue une bonne première alternative à la consommation de produits à usage unique. En effet, la préparation de repas à la maison évite l'achat de nourriture dans les restaurants ou les marchés d'alimentation qui s'accompagnent très souvent de produits avec des emballages à usage unique. Il faut toutefois penser à apporter ses propres contenants et ustensiles réutilisables de la maison pour ne pas finir les mains dans le plat !

2 ALTERNATIVES RELIÉES AU RÉEMPLOI

La réduction des produits à usage unique dans les institutions passe avant tout par une stratégie axée sur le réemploi. Pour ce faire, mettre à la disposition une cuisine incluant un évier, un four micro-onde, de la vaisselle, des ustensiles et autres outils nécessaires pour préparer sa nourriture sur place permet d'offrir aux employés une alternative aux options à usage unique. Les employés pourraient aussi être encouragés à l'utiliser les équipements de cuisine sur les heures passées au travail.

Une seconde option possible pourrait être d'établir un système avec de la vaisselle réutilisable. À titre d'exemple, le système existant « La tasse » permet d'obtenir une tasse pour un dépôt de 5 \$ qui sera remis au client à la suite de l'utilisation. Ce système est actuellement disponible dans l'ensemble du Québec.



3 ALTERNATIVES RELIÉES AU RECYCLAGE

À l'heure actuelle, les options recyclables sont à privilégier par rapport aux alternatives compostables. Effectivement, les plastiques autres que le polystyrène, le carton et l'aluminium sont tous acceptés dans le bac de récupération. Il faut toutefois garder en tête que le carton et le papier souillé doivent plutôt être mis dans le bac brun. En effet, lorsque la matière recyclable est fortement souillée par la nourriture, il est préférable d'opter pour une alternative compostable puisque la matière ne pourra pas être recyclée dans de telles conditions.

Nous vous invitons à rejoindre votre fournisseur actuel pour voir les alternatives recyclables qui s'offrent à vous. **Il est aussi possible de trouver des fournisseurs à proximité tels que les Emballages Carrousel inc., Nova envirocom ou encore les Emballages Cascades. Allez consulter leur site web !**

Pour ce qui est des alternatives recyclables possibles, on retrouve les contenants, les barquettes, les bols et les verres de plastique (sauf ceux fabriqués à partir du polystyrène, le plastique n° 6), de carton non souillé par la nourriture et les barquettes en aluminium.



4 ALTERNATIVES RELIÉES AU COMPOST

Concernant les alternatives compostables, l'un des grands avantages est qu'elles sont toutes fabriquées à partir de ressources renouvelables. Toutefois, la majorité d'entre eux ne sont pas acceptés dans le bac brun sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François, ce qui rend ces solutions beaucoup moins pertinentes sur le plan environnemental. En effet, les contenants et emballages qui incluent une pellicule de plastique ou qui sont faits de plastique biodégradable ne sont pas compatibles avec notre filière de traitement du compost. Leur dégradation nécessite des conditions différentes que celles que l'on retrouve dans les plateformes de compostage classiques ou qui ne respectent pas les normes imposées par le gouvernement.

Les seules alternatives compostables acceptées dans le bac brun sont

le carton et le papier non ciré ou non induit d'une pellicule de plastique, ainsi que ceux fabriqués à partir de bagasse (canne à sucre).

Communiquez avec votre fournisseur actuel pour connaître les alternatives compostables qui s'offrent à vous. **Il est aussi possible de trouver des fournisseurs à proximité tels que les Emballages Carrousel inc., Nova envirocom ou encore les Emballages Cascades. Allez consulter leur site web !**

En ce qui a trait aux alternatives compostables possibles, on retrouve donc les contenants, les barquettes, les bols et les verres faits seulement à partir de carton ou de bagasse. Gardez à l'esprit que s'ils ne sont pas souillés par la nourriture, il est préférable de les déposer au recyclage, mis à part les contenants de bagasse.





Prenez part au mouvement!

WWW.VAL-SAINT-FRANCOIS.QC.CA



Ensemble, GÉRON LE POLYSTYRÈNE



MRC DU

**VAL-
SAINT-
FRANÇOIS**

De culture innovante

MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

810, montée du Parc, C.P. 3160
Richmond (Québec) J0B 2H0

819 826-6505

www.val-saint-francois.qc.ca